

Référent Sécurité (H/F) CDD

Entreprenariat, proximité, valorisation des ressources locales, recherche de l'excellence, attachement au travail bien fait et de qualité, transmission des savoir-faire... Ces valeurs vous font écho et vous les partagez ? Vous souhaitez vous impliquer dans un secteur d'activité riche et dynamique ? Alors rejoignez la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne (CMAB) !

Porte-parole de l'artisanat, la CMAB a pour objectif d'accompagner, de représenter et de défendre les intérêts des 75 000 entreprises artisanales comme de promouvoir l'Artisanat auprès des instances locales, régionales et nationales. Aux côtés des 100 membres élus par les chefs d'entreprises, les 800 collaborateurs sont très fiers de concourir à la réussite des jeunes en leur apprenant un métier et de s'investir et de participer au développement de l'économie de proximité avec les artisans.

Nous recrutons **un Référent Sécurité / une Référente Sécurité**, rattaché(e) au site de Ploufragan, en charge d'assurer le suivi de la sécurité et du fonctionnement des installations immobilières et mobilières de la Direction Territoriale et du CFA.

Les missions principales :

Sous l'autorité du Responsable des Moyens Généraux de Ploufragan, vos missions sont les suivantes :

- Vous mettez à jour annuellement le document unique et le suivi du plan d'action qui en découle ;
- Vous préparez et organisez la commission de sécurité et vous assurez la bonne exécution des préconisations ;
- En matière de sécurité des bâtiments, vous créez et mettez à jour les procédures, vous assurez la mise en place de la signalétique et des affichages réglementaires ;
- Vous assurez la mise à jour des différents documents : registre d'accessibilité, machines dangereuses ... ;
- En matière de maintenance des bâtiments, vous définissez les procédures et assurez le suivi administratif des contrats ;
- Vous assurez le contrôle et la gestion des registres de sécurité sur l'ensemble des sites, suivi des rapports de visite et veille à la résolution des anomalies constatés ;
- Vous centralisez et suivez administrativement les documents relatifs au patrimoine (permis de construire, plans, DOE ...), en lien avec le pôle patrimoine ;
- En lien avec le service maintenance, logistique et entretien, vous assurez la gestion et la maintenance des accès extérieurs et des accès aux bâtiments, vous assurez la gestion et l'accueil des publics extérieurs lors de manifestations, vous coordonnez les mesures et moyens de sécurité pour l'ensemble du bâtiment hôtel inter-consulaire.

Le profil requis :

Titulaire d'un diplôme dans le domaine de la sécurité et/ou d'une expérience significative dans le domaine de la sécurité.

Vous avez une bonne connaissance en matière de process et de moyens de prévention de sécurité, ainsi que des connaissances dans le domaine de la typologie des risques professionnels. Vous maîtrisez les normes et les exigences réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Enfin, vous maîtrisez parfaitement les outils informatiques et vous appréciez le travail en équipe.

Votre capacité à convaincre et votre rigueur et exemplarité sont des qualités qui vous sont reconnues, et vous faites preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse.

Permis B obligatoire.

Informations sur le poste :

- Localisation administrative : Ploufragan (22)
- Type d'emploi : CDD
- Temps de travail : 100%
- Durée : 12 mois
- Positionnement : Maîtrise - Niveau 3
- Rémunération : selon statut du personnel des CMA.

Modalités de candidatures :

- Référence de l'annonce (à rappeler dans la candidature) : 171-2024-10-C22P
- Date limite de candidatures : 17/11/2024
- Prise de fonction : dès que possible
- Candidatures à adresser au Président de la CMA de Région Bretagne.
- Vous vous reconnaissez dans cette annonce. Envoyez-nous votre CV et lettre de motivation avec vos prétentions salariales, à l'adresse suivante : recrutement@cma-bretagne.fr

Avantages :

- Rémunération sur 13 mois
- Mutuelle santé prise en charge à 65 % par l'employeur
- Prévoyance prise en charge en intégralité par l'employeur
- Comité des Œuvres Sociales
- Prise en charge à 75% des frais de transports en commun
- Prime de mobilité douce